



Québec, le 9 février 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales  
canadiennes et de la Francophonie canadienne  
Ministre responsable de l'Accès à l'information  
et de la Réforme des institutions démocratiques  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-LeMay  
1035, rue des parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Réponses aux questions écrites au feuilleton**

Monsieur,

Par la présente, je vous transmets les réponses aux questions écrites au feuilleton le 5 décembre dernier par le député de Saint-Jean.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

François Blais

p. j.

**Réponses aux questions adressées le 5 décembre 2014 par le député de St-Jean**

**1 Combien de jeunes entre 18 et 24 – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans habitent le territoire de chaque centre local d'emploi ?**

Voir l'annexe 1

**2. Combien de jeunes reçoivent une prestation d'aide sociale entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans sur le territoire de chaque centre local d'emploi ?**

Voir l'annexe 2

**3. Combien de jeunes reçoivent une prestation d'aide sociale avec une allocation pour contraintes temporaires et qui sont âgés entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans sur le territoire de chaque centre local d'emploi ?**

Voir l'annexe 2

**4. Combien de jeunes reçoivent une allocation de solidarité sociale et qui sont âgés entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans sur le territoire de chaque centre local d'emploi ?**

Voir l'annexe 2

**5. combien de jeunes reçoivent des prestations de l'assurance-emploi et qui sont âgés entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans sur le territoire de chaque centre local d'emploi**

Voir l'annexe 3

**6. Est-ce que le ministre confirme que les jeunes de 16-17 pourront être aidés par les carrefours jeunesse-emploi ? Si non, est-ce qu'il propose une alternative pour qu'aucun jeune ne soit exclu ?**

Oui, les jeunes de 16-17 ans pourront toujours être desservis par les CJE avec l'enveloppe du MESS selon les priorités et les besoins des régions.

**7. Est-ce que le ministre confirme que toute la clientèle sans chèque, peu importe le niveau de scolarité ou le niveau socio-économique, pourra être aidée par les carrefours jeunesse-emploi? Si non, est-ce qu'il propose une alternative pour qu'aucun jeune ne soit exclu ?**

Oui, la clientèle sans soutien public du revenu pourra toujours être desservie par les CJE avec l'enveloppe du MESS selon les priorités et les besoins des régions.

**8. Quels seront les produits que le centre local d'emploi va acheter auprès des carrefours jeunesse-emploi et quel sera le prix accordé à chaque produit, et ce, avant que les carrefours jeunesse-emploi déposent leurs offres de services ?**

Chacun des CJE a été contacté par la direction régionale d'Emploi-Québec de sa région, afin de signer les ententes qui débiteront au 1<sup>er</sup> avril 2015. Les discussions sont actuellement en cours.

Les CJE, comme c'est le cas pour les ressources externes, signeront des ententes dont le coût de service est prévu. Il existe un coût forfaitaire pour chacun des groupes de service de la mesure Service d'aide à l'emploi :

- Groupe 1 : Soutien de base (entre 28 \$ et 116 \$);
- Groupe 2 : Service à la carte (entre 166 \$ et 439 \$);
- Groupe 3 : Orientations (entre 422 \$ et 488 \$);
- Groupe 4 : Stratégie de recherche d'emploi ou accompagnement dans une autre mesure (entre 500 et 817 \$);
- Groupe 5 : Club de recherche d'emploi (entre 1 111 \$ et 1 662 \$);
- Groupe 6 : Services spécialisés (entre 950 \$ et 1 805 \$).

**9. Quel sera le niveau de référence vers le carrefour jeunesse-emploi auquel le centre local d'emploi s'engagera (la moyenne des références dans les services d'aide à l'emploi se situe à 15 %) pour assurer la performance à laquelle le ministre s'attend ?**

Les directions régionales d'Emploi-Québec négocient présentement les ententes avec les CJE. Les volumes, les services et le niveau de référence sont négociés pour chacune des ententes en fonction des besoins et de la réalité du territoire.

**10. Est-ce que l'enveloppe de 45 M\$ destinée aux carrefours jeunesse-emploi sera préservée et est-ce que le Ministère peut confirmer que cette enveloppe servira uniquement à défrayer des services offerts par les carrefours jeunesse-emploi?**

En 2015-2016, l'enveloppe de 45,5 M\$ est maintenue pour offrir les services d'aide à l'emploi aux jeunes. Les propositions d'ententes faites aux CJE ont été faites en utilisant la totalité de l'enveloppe.

**11. Comment et selon quels critères sera distribuée l'enveloppe de 45 M\$ destinée aux 110 carrefours jeunesse-emploi ?**

Les volumes, les services et le niveau de référence sont négociés pour chacune des ententes en fonction des besoins et de la réalité du territoire.

**12. Quelles sont les études d'impacts réalisées pour mesurer les effets de la réforme des carrefours jeunesse-emploi?**

Les CJE étant des organismes autonomes, le MESS ne leur impose pas de réforme.

Le fait de passer à des achats de service plutôt qu'à une subvention aux CJE permettra d'orienter davantage les services vers les personnes les plus éloignées du marché du travail, notamment la clientèle des programmes de l'assistance sociale. Qui plus est, les achats de services permettront de s'assurer que les services les plus pertinents leur sont offerts. Finalement, le nouveau mode de financement permettra d'assurer une meilleure reddition de comptes pour les 45,5 M\$ qui sont versés aux CJE.

## Annexe 1 – Population active de 15-34 ans par région

Région	Population active
BAS-SAINT-LAURENT	29 100
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	50 400
QUÉBEC (RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE)	157 400
MAURICIE	40 100
ESTRIE	56 900
MONTRÉAL	429 200
OUTAOUAIS	73 900
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	28 300
CÔTE-NORD	20400*
NORD-DU-QUÉBEC	
GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE	11 300
CHAUDIÈRE - APPALACHES	77 000
LAVAL	79 500
LANAUDIÈRE	95 700
LAURENTIDES	111 900
MONTÉRÉGIE	279 900
CENTRE-DU-QUÉBEC	46 100

\* EPA regroupe Côte-Nord et Nord-du-Québec

## Annexe 2

### Statistiques sur les jeunes adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours en octobre 2014

Région		Nombre de prestataires		
		Programme d'aide sociale		Programme de solidarité sociale
		A - Sans contraintes	B - Contraintes temporaires	
01 Bas-Saint-Laurent	A - Moins de 25 ans	380	118	223
	B - 25 à 29 ans	236	99	173
	C - 30 à 35 ans	358	117	305
02 Saguenay - Lac-St-Jean	A - Moins de 25 ans	705	175	328
	B - 25 à 29 ans	472	143	252
	C - 30 à 35 ans	630	186	420
03 Capitale-Nationale	A - Moins de 25 ans	1 011	320	600
	B - 25 à 29 ans	782	252	399
	C - 30 à 35 ans	1 086	343	776
04 Mauricie	A - Moins de 25 ans	1 074	318	337
	B - 25 à 29 ans	736	261	293
	C - 30 à 35 ans	1 052	283	429
05 Estrie	A - Moins de 25 ans	840	313	411
	B - 25 à 29 ans	644	248	339
	C - 30 à 35 ans	829	302	496
06 Île-de-Montréal	A - Moins de 25 ans	5 079	1 458	1 945
	B - 25 à 29 ans	5 436	1 482	1 538
	C - 30 à 35 ans	8 668	1 977	2 332
07 Outaouais	A - Moins de 25 ans	1 017	454	417
	B - 25 à 29 ans	814	351	351
	C - 30 à 35 ans	1 063	362	439
08 Abitibi-Témiscamingue	A - Moins de 25 ans	293	115	168
	B - 25 à 29 ans	216	93	134
	C - 30 à 35 ans	304	106	187
09 Côte-Nord	A - Moins de 25 ans	112	60	112
	B - 25 à 29 ans	82	40	50
	C - 30 à 35 ans	164	61	94
10 Nord-du-Québec	A - Moins de 25 ans	89	47	29
	B - 25 à 29 ans	71	33	37
	C - 30 à 35 ans	79	24	39
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	A - Moins de 25 ans	286	68	114
	B - 25 à 29 ans	199	68	103
	C - 30 à 35 ans	236	73	146
12 Chaudière-Appalaches	A - Moins de 25 ans	354	163	431
	B - 25 à 29 ans	268	136	299
	C - 30 à 35 ans	473	152	431
13 Laval	A - Moins de 25 ans	598	201	494
	B - 25 à 29 ans	556	168	278
	C - 30 à 35 ans	826	195	362
14 Lanaudière	A - Moins de 25 ans	1 178	453	707
	B - 25 à 29 ans	786	334	394
	C - 30 à 35 ans	1 109	412	508
15 Laurentides	A - Moins de 25 ans	1 223	461	675
	B - 25 à 29 ans	1 012	410	452
	C - 30 à 35 ans	1 297	445	609

		Nombre de prestataires		
		Programme d'aide sociale		Programme de solidarité sociale
		A - Sans contraintes	B - Contraintes temporaires	
16 Montérégie	A - Moins de 25 ans	2 937	1 097	1 728
	B - 25 à 29 ans	2 307	928	1 248
	C - 30 à 35 ans	3 158	994	1 679
17 Centre-du-Québec	A - Moins de 25 ans	720	225	278
	B - 25 à 29 ans	526	169	220
	C - 30 à 35 ans	686	227	348
99 Central	A - Moins de 25 ans	1	2	417
	B - 25 à 29 ans		1	433
	C - 30 à 35 ans	4		615

### Annexe 3 – Prestataires de l'assurance-emploi de 15-34 ans par région

Région	Prestataires de l'assurance emploi
BAS-SAINT-LAURENT	3 412
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	5 228
QUÉBEC (RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE)	6 436
MAURICIE	3 780
ESTRIE	3 326
MONTRÉAL	11 385
OUTAOUAIS	2 759
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1 972
CÔTE-NORD	1 711
NORD-DU-QUÉBEC	443
GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE	2 553
CHAUDIÈRE - APPALACHES	4 557
LAVAL	2 568
LANAUDIÈRE	5 853
LAURENTIDES	6 492
MONTÉRÉGIE	12 741
CENTRE-DU-QUÉBEC	3 072